

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[148\\_Correspondance du comte de Montalivet à François Guizot : 1836-1869](#)[Item](#)[Paris, le 25 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot](#)

## Paris, le 25 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot

**Auteurs : Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

### Les mots clés

[Diplomatie](#), [France \(1814-1830, Restauration\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Histoire \(France\)](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Politique \(France\)](#), [Récit](#)

### Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Présentation

Date1858-06-25

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### Information générales

LangueFrançais

Cote5, 5 suite, AN : 163 MI 42 AP 148 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

## Citer cette page

Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880), Paris, le 25 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot, 1858-06-25.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 24/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6057>

## Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Paris (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 20/03/2024

---

51

Paris, 25 juin 1858.

Monsieur,

Je vous ai écrit dans ma lettre relative à la journée  
 du 21 X<sup>bre</sup> (collationnement des ministres) qu'il avait été convenu  
écritement avec M<sup>r</sup> Pasquier que la translation des accusés  
 ministres s'effectuerait aussitôt après la clôture des débats  
 publics. Je devais rayez le mot écritement, et je crains de  
 ne pas l'avoir fait, le mot doit disparaître; car dès le 20  
 dans la soirée <sup>M<sup>r</sup> Pasquier</sup> avait entretenu le conseil des Ministres de l'idée  
 première du plan qui lui appartient, de plus, nous fûmes  
 chargés par le conseil, le g<sup>l</sup> Sebastiani et moi, d'aller nous  
 concerter pour son exécution avec le g<sup>l</sup> La Fayette. Cette  
 dernière conférence eut lieu au Luxembourg, entre 10 et 11 h.  
 Du soir, en présence de M<sup>r</sup> Georges de La Fayette faisant fonction  
 d'aide de camp de son père, de M<sup>r</sup> O. Barrot, et un peu plus  
 tard de M<sup>r</sup> le Président Pasquier, retenu quelque temps, chez  
 lui rue d'Angou par une réception de pairs. Nous eûmes  
 beaucoup de peine à convaincre le général et surtout son fils  
 de la nécessité de transférer les accusés à Vincennes avant la  
 prononciation de l'arrêt. — Vous le voyez, il n'y avait guère de  
 secret dès le 20 au soir, du moins pour les personnes qui  
 vivaient de nous. — Il importe donc pour la parfaite exactitude  
 de

de mes renseignements, de supprimer le mot secrètement.

Je ne vous en ai pas parlé de l'article personnel du Roi pour  
insister à l'heureux comme du procès? Je n'ai rien à vous  
communiquer à cet égard. Tout le monde a été témoin de la noble  
et énergique avec laquelle il a défendu la vie des accusés  
non seulement contre les mauvaises passions, mais encore  
contre les salubres craintes d'une prudence sans pitié.

Toute la famille Royale sans exception aidait le Roi dans  
cette œuvre de justice clémentine et de bonne politique.

Je reviens maintenant aux questions que vous avez bien  
voulu m'adresser.

— 4<sup>e</sup> à quel fut l'état intérieur du cabinet après la retraite  
de Dupont de l'Eure? avec qui m'entendait-on? n'était-ce  
pas surtout avec Sébastiani? "

Les démissions de M<sup>l</sup> La Fayette et de Dupont de l'Eure avaient  
sans doute fortifié la partie conservatrice du cabinet, c'est à  
dire celle qui entendait s'appuyer sur la majorité de la Chambre  
des députés; mais elles n'avaient pas donné au cabinet  
l'unité qui lui manquait.

Avant le 26 décembre le cabinet se partageait ainsi:  
Du côté de la gauche, M<sup>l</sup> Laffitte, Dupont et M<sup>l</sup> Michou;  
du côté des centes, M<sup>l</sup> Sébastiani, Montalivet et d'Argout;  
entre les deux, le M<sup>l</sup> Pault inclinait suivant les circonstances  
tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Je m'entendais surtout dans le cabinet avec le M<sup>l</sup> Sébastiani.

et en dehors, par  
après la  
choix de la  
de M<sup>l</sup> Laffitte, de  
la plus noble  
de l'Assemblée

En résumé  
intéressant de  
la présidence de  
certaines politiques  
il y avait des  
on pouvait voir  
l'Assemblée  
que la crise au  
commencé la j.  
la démission de

— 5<sup>e</sup> Vous de  
de la garde nationale  
qui le rendaient  
Le rapport  
évidemment pour  
l'ordonnance par  
comme un acte à  
applaudit haut  
Les projets  
pendant les troubles  
Ministres, à l'éc

et en dehors avec M. Berthé de Saint.

Enfin le 17 X br, vint de changer si ce n'est que M. Berthé  
choisit sur la proposition de M. Laffitte et par l'influence  
de Berthé, fut ramené bientôt par son bon sens vers l'opinion  
la plus modérée qu'il devait continuer à servir pour le Ministère  
de Nicolas Léves.

En résumé, si le Cabinet subissait des modifications  
intérieures de plus en plus prononcées dans le sens conservateur,  
la présidence de M. Laffitte, n'avait changé ni de valeur ni de  
contour politique. - Pendant toute la durée de cette présidence,  
il y avait des Ministères, il n'y eut jamais un Ministère.  
On pourrait même dire, tant les dissidences y avaient grand lieu,  
<sup>immenses</sup> que la crise ministérielle qui a emporté M. Laffitte avait  
commencé le jour de l'arrêt de la news des pairs, ou du moins de  
la démission du g<sup>l</sup> La Fayette.

- 5° Vous desirez des détails sur le licenciement de l'artillerie  
de la garde Nat, ordonné le 31 X br 1830, et sur les adversaires  
qui le secondent successivement.

Le rapport qui précède l'ordonnance ne contenait  
évidemment pour tout le monde qu'un prétexte. Aussi, dès que  
l'ordonnance parut les journaux de la démagogie la signifièrent  
comme un acte audacieux et coupable, et le parti modéré y  
applaudit hautement.

Les projets d'une grande partie de l'artillerie de la garde Nat le  
pendant les troubles qui accompagnaient et suivirent le procès des  
Ministres n'étaient usés pour personne. Plusieurs batteries  
étaient

étaient commandés par des officiers qui introduisaient peu à peu dans les cadres les membres les plus actifs des sociétés populaires dont ils étaient les chefs. La spécialité du corps dont le recrutement n'était assujéti à aucune règle fixe rendait cette transformation facile, de telle sorte qu'une partie des batteries pouvaient être considérées à l'époque du procès des Ministres comme des sections des sociétés démocratiques, régulièrement organisées et puissamment armées.

Si le parc d'artillerie qui était placé dans la cour intérieure du Louvre n'eût pas été surveillé et presque gardé à vue par la garde nationale à pied qui occupait principalement les postes des grilles et les tenait presque constamment fermés, il est impossible de dire ce qui serait advenu.

Après le succès de la journée du 21, il était politique et prudent de faire disparaître les principaux obstacles qui auraient pu le compromettre. D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur avait été informé par des rapports dignes de foi que les émeutiers qui, le 21 vers le h<sup>o</sup> avaient fait une tentative avortée sur le Luxembourg, ne s'étaient repliés sur le Pont Neuf et sur le Pont des Arts qu'avec l'espérance d'être soutenus par l'artillerie, espérance déçue, en partie par la division qui avait éclaté entre les artilleurs, et surtout par l'attitude résolue de la garde à pied qui veillait sur les grilles de la cour du Louvre.

Poursuivre la victoire de la Royauté nouvelle sur le programme de l'hôtel de ville après l'avoir vaincue dans la double personnalité de Laffitte et de Dupont de l'Eure, le frapper dans sa réserve armée  
celle

Telle fut la pensée intime d'une proposition qui s'appuyait  
sur les notions les plus simples d'ordre public et de  
bonne administration.

- 6° - & quelle fut vraiment la conduite de M. Baude, il occupe  
des services du 19 février 1851 à 15 germinal l'auvergnais. Il ne fit  
rien, et pouvait-il faire quelque chose pour prévenir, d'abord le  
service, puis l'émeute et le pillage.

M. Baude n'a pas trahi : il a été trahi par ses propres forces ;  
il avait perdu la tête. - Mon tort, mon grand tort a été de  
negotier m'en appercevant assez tôt, et de ne pas y avoir pourvu.

Mon ancienne passion contre les hommes et les choses de la  
Restauration a qui sans doute influé à son issue sur la promptitude  
et sur la fermeté de ses résolutions ; mais il a été surtout paralysé  
par son insuffisance radicale comme chef de police.

De plus, une réunion de circonstances fatales et imprévues a pesé  
sur lui comme sur le gouvernement. D'une part, il était difficile de  
répondre par une interdiction absolue à la demande de la célébration  
d'un service religieux. D'autre part, les provocations insensées qui  
eurent lieu à la fin de la cérémonie et que rien n'annonçait au  
commencement, avaient produit dans le public et dans la garde  
nationale elle-même une irritation qui nuisait essentiellement à  
la rapidité et à la netteté de son intervention. La plupart des  
chefs eux-mêmes et des fonctionnaires cédant à d'aveugles  
émouvements devenaient presque insensibles aux actes de vandalisme  
et de réaction brutale qui arrachaient à la fois les fleurs de lys des  
monuments publics et de l'écusson royal.

Quant au fait en lui-même, M<sup>r</sup> Baudin que j'avais averti le  
13 par écrit, et à qui j'avais porté le sé des ordres verbaux à la  
Préfecture même pour ne pas l'envoyer à son centre d'actions ne  
fut ni prévenu la veille, ni réprimé le lendemain. Les dangers  
qui lui étaient signalés. — Peu de jours après, M<sup>r</sup> Baudin  
n'hésita pas à reconnaître à la tribune que le Ministre de  
l'Intérieur avait mis le Préfet de Police en demeure, et que  
la responsabilité de ces tristes jours devait peser sur lui.

Je profitai de ces faits de cette circonstance pour dénoncer publiquement  
à la Chambre des députés le défaut d'unité et les dissidences profondes  
qui condamnaient le gouvernement à l'impuissance. La chambre  
répondit à cet appel en donnant au Ministre de l'Intérieur un  
appui dont vous avez été l'un des éloquents organes dans les  
séances qui suivirent. — Le commencement de commission publique  
d'une partie du Ministère avec la majorité de la Chambre est le  
seul souvenir consolant que m'aient laissé ces tristes et déplorable  
jours du mois de février 1830.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance  
de ma haute considération, et de mes sentiments bien  
particulièrement dévoués,

Montalivet